REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3216

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement social - Attribution de subventions exceptionnelles de la Métropole de Lyon aux association Croix-Rouge et Accueils de jour Rhône Métropole (ADJRM) pour l'année 2025

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3216

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement social - Attribution de subventions exceptionnelles de la Métropole de Lyon aux association Croix-Rouge et Accueils de jour Rhône Métropole (ADJRM) pour l'année 2025

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les structures intervenant auprès des personnes en grande précarité sur le territoire métropolitain font état d'une augmentation significative des besoins, tant en matière d'hygiène que d'accès à l'alimentation. Les accueils de jour connaissent une hausse des passages, notamment, pour l'accès aux douches, aux laveries et aux distributions de kits d'hygiène.

Parallèlement, plusieurs associations caritatives signalent des difficultés croissantes pour maintenir l'aide alimentaire, en raison de l'augmentation de la demande et de la diminution de leurs moyens logistiques et financiers.

Ces constats ont été renforcés par les sollicitations récentes de deux acteurs majeurs du territoire :

- l'association ADJRM,
- la Croix-Rouge française, notamment dans le cadre de ses interventions sur les campements et bidonvilles.

Par ailleurs, les récentes évolutions réglementaires relatives à l'accès à l'eau et à l'hygiène conduisent Eau du Grand Lyon - la Régie à recentrer ses interventions. Certaines actions qu'elle soutenait jusqu'en 2024, notamment la distribution de kits d'hygiène, ne relèvent plus de son champ.

La Métropole est engagée dans l'accompagnement des publics en situation de grande précarité et le soutien aux acteurs de l'aide alimentaire, pour favoriser l'accès aux besoins essentiels, prévenir les ruptures et favoriser l'accès aux droits. Cet engagement se traduit, notamment, par la participation active aux instances de coordination autour de l'alimentation et de la veille sociale, le déploiement d'actions d'aller vers et le soutien pérenne *via* des subventions aux associations œuvrant auprès des publics les plus vulnérables.

II - Objectifs

Les différents éléments de contexte conduisent à mobiliser une intervention exceptionnelle de la Métropole afin de garantir la continuité d'actions essentielles pour les publics en grande précarité.

Il est proposé d'apporter un soutien ciblé à deux structures faisant face à des besoins immédiats :

- l'ADJRM pour l'achat de denrées alimentaires, de produits de 1ère nécessité et de kits d'hygiène destinés aux accueils de jour,
- la Croix-Rouge française, pour la poursuite de ses actions autour de l'hygiène auprès des publics vivant en campements et bidonvilles,

III - Proposition d'attribution de subventions exceptionnelles

Afin de répondre aux besoins identifiés, il est proposé d'accorder deux subventions exceptionnelles réparties comme suit :

- 25 000 € à l'ADJRM,
- 25 000 € à la Croix-Rouge française, délégation départementale du Rhône.

Ces subventions permettront de financer des actions d'aide alimentaire et d'hygiène destinées aux publics en situation de grande précarité sur le territoire de la Métropole.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € dans le cadre d'actions d'aide alimentaire et d'hygiène destinées aux publics en situation de grande précarité sur le territoire de la Métropole, pour l'année 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) l'attribution, pour l'année 2025, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 25 000 € au profit de l'ADJRM,
- 25 000 € au profit de la Croix-Rouge française - délégation départementale du Rhône,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'ADJRM et la Croix-Rouge française - délégation départementale du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-345019-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025